

Modifications à venir concernant le permis de conduire dès 2024



Modifications à venir concernant le permis de conduire dès 2024 :

- Le permis de conduire numérique sera disponible à travers l'application France Identité.
- En cas d'interception sur la route, la conformité du permis dématérialisé pourra être confirmée grâce à un dispositif de lecture NFC, lui octroyant ainsi une validité juridique équivalente à celle du permis en format papier.
- L'extension de la dématérialisation concerne aussi les certificats d'assurance, rendant les vérifications plus aisées lors des contrôles routiers.
- À compter de 2024, l'obtention du permis de conduire sera possible dès l'âge de 17 ans.

Plateformes numériques liées au permis de conduire :

- Pour toutes informations concernant la dématérialisation du permis de conduire, consultez le site France identité : <https://france-identite.gouv.fr/>
- Pour tout renseignement sur le stage récupération de points agréé par la préfecture de Haute-Garonne proche de Saint-Alban, consultez le site LegiPermis : <https://www.legipermis.com/stage-recuperation-points/>
- Pour déclarer la perte ou le vol de son permis de conduire ou encore consulter son nombre de points, visitez le site ANTS : <https://permisdeconduire.ants.gouv.fr>